

Le président de la Fondation Robert Schuman, M. Jean-Dominique GIULIANI, formule quelques propositions concrètes pour nourrir la politique européenne du futur chef de l'Etat

Il y a quelques mois, estimant que le Brexit ne pouvait rester sans réponse, le président de la Fondation Robert Schuman avait souhaité proposer un "geste fort" à nos partenaires d'outre-Manche. Pour ce faire, M. Jean-Dominique GIULIANI avait été jusqu'à rédiger le texte d'un traité "pour la défense et la sécurité de l'Europe", tant il est vrai que Londres est indispensable à l'Union européenne en ce domaine et qu'il faudra donc trouver un moyen de l'arrimer au Vieux Continent (cf. BQ du 28/10/2016). Dans un ouvrage à paraître, "Pour quelques étoiles de plus... Quelle politique européenne pour la France ?" (Editions Lignes de repères), M. GIULIANI revient sur ce sujet et d'autres, traités au fil d'éditoriaux et de contributions tout au long de l'an dernier. Il les étoffe de propositions actualisées, lesquelles pourront servir au futur président de la République, s'il souhaite "faire tomber quelques étoiles du drapeau européen sur un espace français par trop national".

M. GIULIANI estime notamment qu'il est temps qu'un vice-Premier ministre soit placé à Matignon auprès du Premier ministre, dont il partagerait les collaborateurs. "Il disposerait d'une administration, le Secrétariat général pour les Affaires européennes, qui rassemblerait sous le vocable, par exemple de "Service européen", tous les fonctionnaires des administrations qui ont à connaître des négociations européennes, notamment les diplomates, mais aussi les experts des ministères techniques, temporairement détachés auprès de lui." Disposant du pouvoir délégué d'arbitrage et de l'autorité du Premier ministre et du président de la République, notamment sur les ambassades dans les pays de l'Union, il serait chargé de la conduite de la politique européenne de la France. "Celle-ci ne saurait être éparpillée, comme actuellement et son autorité s'étendrait jusqu'aux experts français qui siègent souvent à Bruxelles pour y défendre la politique de leur ministère sans vue globale des enjeux français ou européens", poursuit M. GIULIANI. Il rendrait compte au Parlement, le consulterait avant les décisions communes, auxquelles les parlementaires seraient ainsi régulièrement associés. Des débats seraient organisés, tout aussi régulièrement, dans les deux assemblées. Comptable devant l'opinion de la cohérence entre la politique nationale et l'action communautaire, il devrait s'en expliquer et introduire dans les débats publics une dimension européenne trop souvent ignorée. "Ainsi, par exemple, aurions-nous peut-être la chance d'apprendre, à la sortie d'un Conseil des ministres, quelles sont les conséquences d'une décision française sur les politiques de l'Union ou quel impact aurait une décision prise à Bruxelles avec l'accord de nos plus hautes autorités, sur la politique française !", écrit le président de la Fondation Robert Schuman.

Autre initiative suggérée, "un pacte de rapprochement fiscal, au cœur de la zone euro, entre la France et l'Allemagne, mais ouvert aux autres, pourrait fixer dans le marbre un calendrier de convergence. Les deux pays se donneraient dix ans pour disposer du même taux d'impôt sur les sociétés. Cela exigerait, chaque année, de la part de chaque partenaire un pas modeste et systématique vers l'autre. Il serait ainsi acquis aux yeux des investisseurs et des acteurs économiques et financiers que, dans un délai connu, la même fiscalité serait applicable au cœur de la zone monétaire, les efforts portant sur les bases fiscales étant évidemment poursuivis. Rejointe par d'autres Etats membres cette initiative crédibiliserait l'Union économique et monétaire bien plus sûrement que toutes les réformes institutionnelles. Elle pourrait être suivie d'autres efforts, en matière de fiscalité sociale et pourquoi pas de fiscalité sur le revenu, adoptant le même principe : un calendrier de rapprochement, un engagement formel, un objectif daté."